



P

ROGRAMME

DE

FORMATION

2023



Référence PSP : INDIC1 - F2

LES PATHOLOGIES DU VIEILLISSEMENT

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates et lieux :

Formation 7 heures

7 septembre 2023 – Avignon – lieu précis à confirmer

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP

Public visé : ADV, AES, AVS, TISF, CESH

Territoire concerné : Provence - Alpes-Côte d'Azur

Pas de prérequis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à :

- Se familiariser avec les pathologies des personnes accompagnées
- Adapter son comportement professionnel aux bénéficiaires

CONTENU

Alzheimer

Définition, chiffres, diagnostic, signes cliniques, symptômes, conséquences

Rôle du professionnel : conduite à tenir face aux spécificités de la pathologies (mémoire, repères spatio-temporels, communication...), prise en charge, animation adaptée, réaction en cas d'urgence

Parkinson

Mécanisme, signes cliniques et symptômes, évolution de la maladie, conséquences

Rôle du professionnel : comportements professionnels, prévention, sécurité environnement, alimentation

Insuffisance cardiaque

Mécanisme, traitement, signes cliniques et symptômes, conséquences

Rôle du professionnel : comportements professionnels, surveillance (alimentation, hydratation...)

Fausse route

Mécanisme, symptômes, causes, conséquences

Rôle du professionnel : prévention, gestes d'urgence, alimentation

METHODES MOBILISEES

Méthodes, moyens pédagogiques, dispositif d'évaluations :

Pédagogie de la découverte, ateliers d'intelligence collective, mises en situations et quiz d'évaluation

MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaires de connaissances
- Cas pratiques

COUT DE LA FORMATION

Prise en charge :

- **Coût pédagogique** : oui
- **Coût repas** : oui à hauteur de 15 €/stagiaire
- **Coût déplacement** : non

CONDITIONS D'ADMISSION

Date limite d'inscription : au plus tard 15 jours avant la formation, soit **24 août**

Seuil minimal de participants : 8 personnes

Seuil maximal de participants : 12 personnes

Conditions d'annulation : En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité de remplacer un salarié 24h avant le début de la formation

ACCESSIBILITE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : en distanciel

Si besoin de renseignement ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP : Maryse Cadet info@psppaca.fr ou 04 91 31 10 24
- Référent handicap PHILAE : Sylvain Bucquet sbucquet@philae-associes.com ou 06 85 22 98 12

CONTACT

PSP PACA : info@psppaca.fr – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille